

Convocation du 02 décembre 2017
Affichage du 02 décembre 2017
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 08 novembre 2017
- Décisions modificatives
- Participation aux Frais de fonctionnement des écoles publiques
- Approbation conclusion CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées)
- Rapport sur la qualité de l'eau potable
- Nouveau compteur communicant Linky
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le 07 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Étaient présents : Jean-François AULNETTE, Dominique DENIS, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Cécilia GERMAIN, Jean-François GUILOIS, Jean-Savin LEGOUAIS, Jean-René MÉNAGE, Élisabeth ROUSSELET.

Absente excusée : Sylvie de CHITRAY donne pouvoir à Daniel GENDRY

Secrétaires de séance : Jean-René MÉNAGE, Daniel GENDRY

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 08 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

DÉCISION MODIFICATIVE - Compte TVA pour solde assainissement n°2017-12-01

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCPCG, Mme la trésorière demande une prévision budgétaire sur les comptes impactés qui seront soldés au 31/12/17.

Le Conseil municipal prend acte et décide les modifications suivantes :

FD 658	Charges diverses de gestion courante	5.00€
FR 758	Produits divers de gestion courante	5.00€

Il charge Mme le maire de modifier les comptes des Budgets comme proposé ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE - Salaires décembre n°2017-12-02

L'arrêt prolongé d'un agent entraînant son remplacement et donc le paiement d'un deuxième salaire, grève le budget prévisionnel.

Mme le Maire propose de modifier le budget communal, pour verser les salaires de décembre 2017, en effectuant les virements suivants :

FD 6215	Personnel affecté par la CCPCG	-	2 000.00€
FD 6218	Autre personnel extérieur	+	157.93€
FD 6333	Participation à la formation continue	+	30.00€
FD 6336	Cotisations CNFPT	+	160.37€
FD 6411	Personnel titulaire	+	1 363.35€
FD 6413	Personnel non titulaire	+	1 921.19€
FD 6453	Cotisations caisse retraite	+	2 392.49€
FD 6455	Cotisations assurance du personnel	+	481.79€
FD 6475	Médecine du travail	+	221.36€
FR 6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+	4 728.48€

Le Conseil municipal décide de modifier le budget comme proposé ci-dessus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES **N°2017-12-03**

La ville de Château-Gontier sollicite le Conseil Municipal pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant de Châtelain (classe élémentaire) au titre de l'année 2016/2017 pour un montant de 459.90€

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal :

- Décide de verser la somme de 459.90 € (au compte 62878).
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

APPROBATION CONCLUSION CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES n°2017-12-04

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSÉ : Dans le cadre du passage de la Communauté sous le régime de la Taxe Professionnelle avec maintien d'une fiscalité mixte, le Conseil de Communauté, par délibération n° CC-106-2005 en date du 8 novembre 2005, a institué une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par délibération n° CC-060-2017 du 26 septembre 2017, il a été décidé que la CLECT serait composée des membres du Conseil de Communauté.

Cette CLECT a pour rôle la détermination des montants relatifs aux charges transférées des communes à la Communauté de Communes. Ces montants sont pris en compte dans les attributions de compensations versées par ou à la Communauté de Communes dans le régime fiscal de la TPU.

Par délibération n° CC-057-2017 du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de procéder à une révision des statuts de la Communauté de Communes, par une mise en adéquation avec les dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement sur les compétences suivantes : Eau Potable, Assainissement, GEMAPI, Santé et Maisons de service au public.

Au regard de cette modification statutaire, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 novembre dernier, afin de se prononcer sur les principes d'évaluation des transferts de charges et flux financiers relatifs aux transferts suivants :

-le transfert de la compétence Eau des communes et des syndicats vers la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, suite à la réforme statutaire,

- le transfert de la compétence Assainissement des communes vers la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, suite à la réforme statutaire,
- le transfert de la compétence Santé des communes vers la Communauté de Communes.
- le transfert de la compétence GEMAPI vers la Communauté de Communes.

Ce faisant, la CLETC a donné ses conclusions dans le rapport joint en annexe.

En vertu des dispositions de l'article 1609 nonies C V 1bis du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire, par délibération du 14 novembre 2017 s'est prononcé favorablement sur ce rapport.

Le texte de cette délibération et le rapport de la CLETC sont intégralement portés à la connaissance du Conseil Municipal.

Il est rappelé que suite au vote du Conseil Communautaire, tous les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer à ce sujet, par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par le Président de la Commission. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune est considéré comme favorable.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 novembre 2017, ci-annexé,
- de se prononcer favorablement sur les flux financiers, relatifs à ces transferts,
- de se prononcer favorablement sur les procès-verbaux de mise à disposition et conventions de gestion à intervenir, relatifs à ces transferts,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal adopte la proposition.

RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Le rapport annuel de la gestion de l'eau a été présenté lors de la dernière réunion du Syndicat d'Eau de Bierné. Il détaille le prix et la qualité de l'eau potable distribuée en 2016. Ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

CONTRATS DE TERRITOIRE - VOLET COMMUNAL – NOUVELLE DÉLIBÉRATION Voirie : Rechargement du chemin communal de la Charpenterie (Circuit de randonnée) n°2012-12-05

Lors du conseil municipal du 8 novembre, 3 projets de travaux ont été retenus par les élus afin de solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal.

Le dossier « Rafraîchissement des peintures de la cuisine de la salle polyvalente (équipement public) » pour une subvention de 460€ ayant été rejeté, Mme le Maire propose de modifier la délibération concernant la voirie à la hauteur du même montant afin d'utiliser l'ensemble de l'enveloppe communale.

1 – Descriptif détaillé du projet :

Le budget primitif prévoyait un reprofilage de la chaussée et une reprise des rives pour un montant de 4 455€ HT sur devis.

Les dégradations se sont accentuées avec la fin de l'hiver, entraînant des travaux plus conséquents. Un rechargement total d'une grande partie du chemin est urgent.

Le nouveau devis étant d'un montant de 28 760.32€ HT, les élus ont décidés de programmer les travaux sur 2 exercices.

2 – Calendrier prévisionnel du projet:

1^{ère} tranche - Décembre 2017

2^{ème} tranche – Avril 2018

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES	Total HT
PIGEON TP	28 760.32
Total des dépenses	28 760.32
TVA (20%)	€ 5 752.06
TOTAL TTC	€ 34 512.38

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES	Total HT
Département (Contrats de territoire)	9 706.62
Fonds propres de la commune :	
Budget 2017	9 246.62
Budget 2018	9 807.08
Total	28 760.32

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 9 706.62 €,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

NOUVEAU COMPTEUR COMMUNICANT LINKY

La Mairie a été informée de l'installation prochaine des nouveaux compteurs sur notre commune. Une partie des habitants a déjà reçu un courrier à ce sujet.

Nous avons été interpellé par deux d'entre eux qui s'inquiètent et refusent personnellement ce changement, sollicitant un arrêté de la mairie suspendant le déploiement du compteur communicant Linky sur la Commune.

Après divers échanges, l'ensemble des élus décide de ne pas accéder à cette demande, estimant que leur décision devait tenir compte de l'ensemble des habitants.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS➤ **Bibliothèque**

La sélection des 1ers romans au nombre de 16 est arrivée. N'hésitez pas à venir la découvrir, ainsi que l'ensemble des nouveautés.

L'heure du conte aura lieu le mercredi 13 décembre à 10h30.

➤ **Commission jeunesse**

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants, dans son nouveau dispositif réglementaire 2018-2023, repose sur les principes suivants :

-évaluation obligatoire des moyens d'aération des bâtiments (tous les 7 ans).

-mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur, conformément au Guide pratique créé à cet effet.

Le bâtiment du complexe La fontaine est concerné par cette réglementation, effective au 1er janvier 2018.

Le jeudi 30 novembre, la commission s'est réunie à la garderie afin de compléter ce guide, qui a permis d'établir un bilan concluant du bâtiment. Aucune remarque particulière n'a été soulevée, les consignes réglementaires étant déjà appliquées pour une qualité de l'air optimale. Aux élus et intervenants de maintenir ces bonnes pratiques à l'avenir. Suite à ce bilan, le poster officiel indiquant « dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur » va pouvoir être apposé.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Subvention accueil de loisirs été n°2017-12-06**

Une convention de partenariat est effective depuis le 1er janvier 2013 entre l'association Familles Rurales de Gennes sur Glaize / Longuefuye et les municipalités de Gennes sur Glaize, Bierné, Châtelain, Longuefuye et Saint Laurent des Mortiers pour la mise en œuvre d'un accueil de loisirs l'été.

Une élue de la commission « Enfance et jeunesse » a participé au bilan de la saison 2017, présenté lors d'une réunion le 6 décembre. Les inscriptions sont en baisse mais le bilan reste positif. Une enfant de Châtelain a bénéficié de cet accueil l'été dernier.

Conformément à l'accord initial, les différentes communes sont sollicitées pour le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 12 € concernant la Commune de Châtelain, après clôture des comptes.

Les élus prennent acte du rapport et autorisent Madame le Maire à verser le complément de 12€.

➤ **SIAEP de BIERNÉ**

L'investissement conséquent de l'année 2017 a été la réalisation du renforcement de la ligne d'eau Daon-Coudray sur 3,6 kms. De nombreuses fuites sur ce réseau perturbaient la distribution de l'eau sur différentes communes, il devenait urgent de procéder à ce remplacement.

Coût de l'opération : 517 000 € H.T.

Subvention Conseil Départemental de la Mayenne et Agence de l'Eau : 266 406.78 €

Le SIAEP en quelques chiffres extraits du RPQS 2016

Population desservie : 19 000 habitants

Nombre d'abonnements : 7354

Nombre de m³ produits : 1 109 353 m³

Nombre de m³ distribués : 864 258 m³

Nombre de m³ exportés : 77 453 m³

Nombre de Kms de réseau : 812,700 kms

Rendement du réseau : 86,20%

Prix de l'eau pour une facture de 120m³ : 2,63€/m³ soit 0,0026€/L

La réflexion sur **le transfert de la compétence Eau Potable** s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 pour aboutir au dernier trimestre à un schéma d'organisation dans les deux départements.

Dans le Maine et Loire, les syndicats d'eau seront dissous au 31 décembre 2017 et la compétence sera exercée par les Communautés de Communes. Les Vallées du Haut-Anjou et Anjou Bleu Communauté dont dépendent les communes adhérentes au SIAEP de Bierné ont décidé avec Loire Layon Aubance et Anjou Loir Sarthe de constituer un Syndicat mixte fermé regroupant ces quatre communautés de communes et de lui déléguer la compétence.

Le syndicat sera créé à compter du 1er janvier 2018.

En Mayenne la compétence revient à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier au 1er janvier 2018. Celle-ci l'exercera à compter de cette date pour le traitement et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Ce transfert de compétence s'accompagne du transfert de l'actif et du passif du Syndicat. Une répartition de la dette et des infrastructures ainsi qu'une organisation pour l'exercice du contrat d'affermage avec la SAUR devront donc être négociées entre les deux entités.

Les conditions et les tarifs de la vente d'eau sont aussi à définir.

Tous ces sujets font faire l'objet de discussions en ce début 2018.

Suite à la demande de la Présidente du SIAEP, Le Préfet de la Mayenne a accepté le maintien de l'activité du SIAEP de Bierné pendant un an afin de prendre le temps des négociations.

Les communes ayant délégué la compétence Eau Potable aux communautés de communes, les membres du SIAEP de Bierné pour l'année 2018 seront donc des représentants de celles-ci par représentation-substitution.

➤ **Travaux de la salle des fêtes**

Ils devraient avoir lieu en Février 2018, période plus calme pour la location.

➤ **Commission espaces verts et fleurissement : Troc plantes**

Il pourrait être reconduit pour 2018, le choix de la date est encore en réflexion, ainsi qu'une animation associée.

➤ **Festival du jeu 2018**

Les élus en charge de la politique enfance et jeunesse sont sollicités pour participer à l'organisation du prochain Festival du Jeu prévu en octobre 2018, pour lequel le souhait est d'associer l'ensemble des communes du Pays de Château-Gontier.

La dernière édition a eu lieu en 2013 et avait rassemblé plus de 4000 personnes.

Fin de la séance 23h00.

Prochaine séance le lundi 15 janvier 2018 à 20 h 30.